



Communal de Vully-les-Lacs

Séance du 10 décembre 2019

Préavis n° 2019/08 :
Création de notre propre réseau d'accueil de jour des enfants des quatre communes membres de l'ASIA

La commission composée de Mmes Sabine Thierrin, Céline Duran et M. Christian Kolly a été chargée d'étudier le préavis n°2019/08. En date du 10 octobre une séance d'information a été organisée par l'ASIA durant laquelle le projet a été présenté aux commissions ad'hoc et des finances des quatre communes membres. M. Clerc et Mme Schaer étaient également présents à cette séance. La direction de l'ASIA représentée par Mme Duvoisin et M. Aeby ainsi que Mme Burri, chargée de projet, ont répondu à l'ensemble de nos questions.

Afin de mieux comprendre les raisons et les enjeux de ce préavis une délégation de la commission s'est entretenue le 25 octobre avec M. Cuvit, responsable de l'ARAJ, M. Berther, directeur de l'ARAS, ainsi que M. Küng, Municipal de Payerne, président de l'ARAJ et de l'ARAS. Etaient également présentes Mmes Rey, Municipale de Lucens et Mme Stanescu, Municipale de Treytorrens.

La commission a rencontré en date du 5 novembre, M. Clerc et Mme Schaer qui ont répondu à ses questions. Elle s'est ensuite réunie les 11 et 17 novembre afin de rédiger le présent rapport.

1. Contexte :

Le canton de Vaud compte actuellement 29 réseaux d'accueil de jour. Celui de l'ARAJ regroupe 26 des 31 communes du District et a été créé en 2009. Ce réseau gère administrativement l'accueil préscolaire et parascolaire des communes membres.

Actuellement le financement du préscolaire et de l'accueil en milieu familial se fait de manière solidaire entre les 26 communes membre de l'ARAJ. Le parascolaire est quant à lui entièrement financé par les communes membres de l'ASIA selon une clé de répartition à la consommation, proportionnelle au nombre d'habitants par commune.

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a publié en octobre 2018 les résultats d'une étude qui avait pour but de lui permettre, ainsi qu'aux réseaux Vaudois d'accueil de jour, de piloter le développement des places d'accueil pour les enfants à moyen et long terme. Le rapport

de cette étude démontre l'augmentation significative des besoins en matière d'accueil pré et parascolaire pour l'ensemble de notre région à l'horizon 2025-2030.

Ces chiffres ont été confirmés par une enquête menée par l'association scolaire intercommunale d'Avenches et environs début 2019 auprès de la population de ses quatre communes membres.

Enfin, nous tenons à préciser que nous nous sommes concentrés sur les intérêts pour notre commune de quitter l'ARAJ et avons fait fi des problèmes de communications entre les différentes parties.

2. Rapport de la commission :

La commission en ressort les points suivants ;

La taille critique nécessaire à la création d'un nouveau réseau pour la gestion des structures d'accueil de jour des communes de Cudrefin, Faoug, Avenches et Vully-les-Lacs est, selon les informations reçues, aujourd'hui atteinte.

La création d'une nouvelle entité permettra un suivi vertical plus efficace des enfants de 0 à 16 ans, notamment dans la gestion administrative, comme l'établissement et le renouvellement des contrats. Aujourd'hui une grande confusion existe pour les parents sur les fonctions effectives de l'ARAJ et de l'ASIA. Un réseau plus petit permettra un contact plus direct et plus clair entre parents et professionnels.

Un guichet d'accueil sera ouvert à Avenches, ainsi les parents n'auront plus besoin de se rendre à Payerne. Toutefois, la charge de travail administrative en découlant sera conséquente et passera par une augmentation des taux du personnel en place et l'engagement d'une coordinatrice pour l'accueil familial de jour. En cas d'acceptation du préavis, les statuts de l'ASIA seront entièrement revus et modifiés courant 2020 afin de pouvoir répondre à l'ensemble des buts et des missions qui lui seront alors confiés. Le gros défi administratif de cette nouvelle organisation sera la gestion de l'accueil familial de jour, puisque ce dernier est pour l'instant géré entièrement par l'ARAJ.

La commission relève aussi le fait qu'une plus petite structure implique un manque de flexibilité dans le personnel, notamment en cas de maladies ou d'accidents. Ce risque doit également être

pris en compte. Les échanges de pratiques entre les différents professionnels seront limités et devront être réfléchis pour être efficaces.

Quant au financement, le rapport a pris en compte le fait que l'ASIA effectuera un exercice « à blanc » à la rentrée 2020-2021, ce qui permettra de mettre en place et de tester le mode de fonctionnement afin d'être opérationnel début 2021. Les fonds de réserve de l'ASIA couvriront ces frais. Lors de la création des nouveaux statuts de l'association, la répartition des coûts devra être redéfinie selon une clé de répartition équitable aux quatre communes membres. Des exemples de ces dernières nous ont été présentées et promettent une diminution des coûts non négligeable pour notre commune.

3. Conclusion :

Compte tenu de ce qui précède, la commission propose aux conseillers communaux d'accepter le préavis tel que proposé soit :

- La création d'un réseau d'accueil de jour des enfants, au sens de l'art. 27 de la LAJE, regroupant les quatre communes membres de l'ASIA,
- Le retrait des quatre communes membres de l'ASIA ainsi que cette dernière du réseau ARAJ au 31 décembre 2020, avec un préavis de 12 mois, soit au 31 décembre 2019 en respect de l'art. 7¹² des statuts de l'ARAJ,
- D'autoriser l'ASIA d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et utiles à la réalisation de la création de notre réseau d'accueil de jour des enfants des quatre communes membres de l'ASIA.

Néanmoins, nous regrettons la rupture de dialogue avec la direction et le CoDir de l'ARAJ. Nous demandons aux membres du CoDir de l'ASIA et à sa direction, d'entreprendre toutes les mesures nécessaires afin que les relations et la communication avec les différents partenaires, quels qu'ils soient, soient entretenues de manière à garantir une bonne image de l'association intercommunale et une collaboration que nous jugeons nécessaire, car garante de la qualité des prestations qui seront proposées.

Salavaux, le 25 novembre 2019

Pour la commission :

Christian Kolly

Sabine Thierrin

Céline Duran